



Procès-verbal de l'assemblée générale 2019 du 11 Janvier 2020 Tenue à la Maison des Associations 10 000 Troyes

L'assemblée était présidée par : Mr Éric Bailly-Bazin président de l'association
Assisté d'un secrétaire de séance : Mr Philippe Renard

Invités :

Mme Nathalie CLERLOT représentant EPTB

Mr Philippe GOUMENT représentant OFB

Mr Benoit BREVOT président de Fédération de pêche de l'Aube regrette de ne pas être présent et s'en excuse.

A signaler la visite de 2 gendarmes dont le commandant de la Brigade Nautique de Dienville venus rencontrer les membres du bureau.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Bilan vente de cartes 2019
- Rapport financier 2019 + tarif cartes 2020
- Rapport d'alevinage
- Suivi piscicole
- Bilan infractions 2019
- Garderie
- Réglementation
- Site internet

Rapport moral

Présenté par le président Mr Éric Bailly-Bazin :

Permettez-moi dans un premier temps de vous souhaiter une excellente année et si je formule les vœux de belles prises pour chacun de vous, j'exprime ici des vœux sincères pour que vous gardiez la santé et que vous soyez heureux tant sur le plan familial que professionnel.

Notre association va bien, elle garde un nombre presque constant d'adhérents malgré une désaffection presque constante au niveau national, nous n'allons donc pas nous plaindre de ce constat.

Nous possédons un potentiel d'exception même si nous pourrions être tenté, aux regards de plusieurs commentaires de pêcheurs, à considérer qu'Orient n'est plus à hauteur de nos espérances. Une veille est donc nécessaire pour l'instant n'ayant pas le retour de la pêche d'échantillonnage réalisée par l'AFB et ses conclusions. Je n'ai pas de réponse toute faite auprès de ceux qui estiment qu'il y a une régression des brochets adultes sur Orient. Une perte quantitative alors plus qu'un effondrement qualitatif au regard des poissons pris. Nous pourrions dans le cas de mauvais résultats en début d'année, réaliser une étude plus approfondie. Par contre, aucune inquiétude particulière pour Temple et Amance qui semblent être sur leur lancé des années antérieures.

Nous avons fait, une fois de plus des efforts sur l'alevinage, notamment sur Orient. Philippe le secrétaire le développera, mais l'idéal dans la gestion piscicole que nous ne cessons de prodiguer, de parfaire et d'ajuster depuis le début de ce mandat qui prend fin, c'est l'équilibre de la ressource, l'équation entre la régulation et la reproduction. Une posture compliquée car l'approche doit prendre en compte des paramètres qui ne sont pas mesurables comme l'impact du réchauffement de l'eau sur les fraies ou sur le substrat, voir sur le comportement des espèces ou encore sur les couches d'eau lors de la stratification thermique estivale qui fut prononcée en 2019. Tout va bien ? « je vais

bien tout va bien » vous savez le sketch de Dany Boon. Non tout ne va pas bien, mais tout ne va pas si mal. Je ne vais pas faire de l'autosatisfaction pour cette dernière année de mandat car on peut toujours faire mieux, plus vite et satisfaire davantage. La gestion d'une AAPPMA comme la nôtre, ce n'est pas que de se contenter des alevinages, c'est aussi s'assurer des bonnes relations avec le propriétaire l'EPTB qui nous cède le droit de pêche, rappelant ici que la nouvelle convention n'inclut plus le Conseil départemental ni le Parc naturel régional de la forêt d'Orient, ce qui nous permet une certaine autonomie. Gérer c'est aussi être en veille permanente sur les projets des institutions qui pourraient réduire notre espace, limiter notre activité, entraver notre loisir. Gérer c'est se coltiner les coups de gueules, les plaintes, les insatisfactions, les pêches inappropriées. Gérer, c'est peser sur le décisionnel des autres acteurs des lacs, s'arquer bouter sur des propositions peu respectueuses de la pêche. Gérer c'est faire des propositions concrètes acceptables par tous. Gérer encore c'est agir au quotidien pour préserver notre autonomie d'AAPPMA et ne pas disparaître au bénéfice de la fédération ou de l'URNE. Nous l'avons fait, nous le faisons avec conviction pour tous les pêcheurs quels que soient leur idéaux, leurs valeurs ou simplement leur façon d'être.

Nous ne présenterons aucune proposition soumise au vote, modifiant le règlement intérieur cette année, il y a forcément des choses pouvant faire l'objet de réflexions, je pense là à la mise en place d'une maille fenêtrée pour le brochet qui serait à définir, ou l'obligation d'écraser les arpillons pendant la période de no kill. Il appartiendra au nouveau conseil d'administration l'année prochaine de statuer et de proposer. A ce sujet, il vous appartient au cours de l'année de constituer une liste ou des listes en vue de cette élection prenant en compte que le conseil d'administration doit être constitué d'au moins 7 personnes et pas plus de 14 au regard des statuts. Quel que soit les listes proposées ou candidat individuel car c'est possible aussi, c'est ceux qui obtiennent le plus de voix qui seront élus. A noter que les candidats devront être titulaires des deux dernières cartes d'adhésion, c'est-à-dire celle de 2019 et 2020 pour que leurs candidatures soient recevables.

Pour cette année, notre CA suivra avec attention le projet de reprise de la mise à l'eau de Pogains pour régler le problème de la cuvette qui est pénalisante pour mettre à l'eau et qui est toujours envasée. Le conseil départemental a été sollicité pour la réalisation d'une étude de faisabilité puisqu'il gère le littoral, nous avons un accord de principe du Président. Le financement se fera conjointement. Je n'ai pas de retour à ce jour sur le coût de cette opération, je peux simplement vous dire que l'on mettra la main dans le portefeuille. « *Extravagance*, vont probablement dire certains, *le CD a qu'à payer* ». Non, je vous le dis clairement il n'assumera pas seul cette réalisation. Financièrement on peut participer, c'est l'argent des pêcheurs, le vôtre, et nous n'avons pas vocation à laisser un trésor de guerre au prochain CA, mais nous laisserons néanmoins à la fin de ce mandat une situation financière que pourrait jalouser beaucoup d'autres associations.

Nous devons également suivre le projet d'immersion de récifs sur Temple que souhaite mettre en place le PNRFO, le parc si vous préférez, qui est à l'état d'étude. Un projet pour lequel nous devons adhérer. Nous faisons également un effort considérable cette année pour le renfort de la garderie, Thomas, le vice-président va vous en parler plus amplement. Et le nouveau site de l'AAPPMA va vous être présenté par Edgar que je remercie sincèrement par son investissement sans faille pour ce lourd projet.

Je terminerai en remerciant sincèrement tous ceux et celles qui nous ont soutenu au cours de ce mandat et nous encouragent encore, qui manifestent leur satisfaction et nous donnent l'envie de s'investir pour nos lacs. Merci aussi de votre présence aujourd'hui, et que la pêche reste belle, l'occasion de rencontres, d'échanges, d'émotions, de sympathie, et de solidarité. C'est mon vœu le plus cher en cette nouvelle année.

Merci de votre attention.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Bilan vente de cartes 2019

- Cartes personnes majeures : 1173 +8.11%
- Cartes découverte femmes : 65 +38.3%
- Cartes personnes mineures : 105 +5%
- Cartes découverte -12ans : 167 +17.61%
- Cartes hebdomadaires : 763 +14.05%
- Cartes journalières : 940 +2.17%
- Option 10 bagues : 1035 - Option bateau annuelle 1208 – Option bateau semaine 656

Rapport financier 2019

Présenté par Mr Alain Cadet trésorier de l'association.

RECETTES : 110481.92€

Ventes de cartes : 102 953.17€

Recettes CPMA : 102.60€

Concours : 1 410€

Loyer Jonchery : 4 266€

Procès-verbaux : 1 564.72€

Intérêts caisse d'épargne : 185.43€

DEPENSES : 93 943.55€

Alevinages : 32 594.30€

Garderie : 27 260.66€

Frais généraux : 11 024.57€ (dont frais kilométriques CA et garderie : 5 322.86 €)

Fiscalité : 1 313.50€

Assurance : 574.88€

Concours : 1 162.64€

Loyer lacs 2018 : 18 000€

Ristourne déposataires : 1 635€

Téléphone : 360€

Assurances : 574.88€

RESULTAT EXERCICE 2019 : 16 538.37€

L'AAPPMA à reversé : 41 224.30€ de cotisation fédérale ; 8 807.80€ de RMA et 23 489.50 de CPMA.

Soit un total de : 73 521.60€

Mme Catherine Renard et Mr Jean-Luc Fornoni, vérificateurs aux comptes et après examen des comptes et pièces comptables valident les comptes de 2018 et remercient le Trésorier Mr Alain Cadet pour la parfaite tenue des comptes

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée et donne quitus au Trésorier pour l'année 2020.

Tarif des cartes 2020

Type de carte	Tarif	Total avec options
Personne majeure	98€	130€
Personne mineure	32€	64€ (32€ -14 ans au 1 ^{er} Janvier)
Découverte	6€	8€
Femme	35€	67€
Hebdomadaire	33€	38€
Journalière	23€	23€
Option bateau annuelle	30€	
Option bateau hebdomadaire	5€	
Option bagues	2€	

Rapport d'alevinage 2019

L'alevinage cette année malgré encore quelques remarques non fondées lues sur les réseaux sociaux a été encore cette année conséquent, Mr le vice-président rappelle qu'en l'espace de 7 ans L'AAPPMA des lacs à déversé la modique somme de **264 000€**

LAC D'ORIENT : 1.5 tonne de brochets+ 1 tonne de poissons fourrage + 345 kg de carpes (la suite de l'alevinage 2018)

LAC TEMPLE : 250 KG de sandres bagués

Cout total : 32 594.30€ €

Le CA demande aux pêcheurs présents d'informer l'AAPPMA en cas de prise d'un sandre bagué, pour information aucune prise de poisson bagué n'a été signalée en 2019.

Suivi piscicole

Tout d'abord un grand merci à toutes celles et ceux ayant accepté bénévolement et avec beaucoup de sérieux de remplir les fichiers de prises 2019, ainsi que pour les commentaires.

Pourquoi un fichier de relevé de prises ?

Suite à notre nouveau partenariat avec l'EPTB, il nous avait été demandé de mettre en place un carnet de captures obligatoire, celui-ci étant très compliqué à mettre en place nous avons décidé d'un commun accord de mettre en place un fichier de capture anonyme et bénévole. Pour l'année 2019, 54 personnes se sont portées volontaires. De plus les statuts des AAPPMA imposent de mettre en place un suivi piscicole, ce que nous avons commencé à mettre en place, à savoir, le baguage des sandres et la réalisation d'un fichier photographique pour les carpes. Mais rien sur les carnassiers, depuis de nombreuses années nous ne sommes pas capables de suivre la population piscicole ni l'évolution des captures en taille et nombre si ce n'est en interrogeant les pêcheurs ce qui n'est pas très fiable.

Ce « Fichier de prises » nous donnera une vision plus précise de la population piscicole, de l'évolution des captures ainsi que de savoir si la reproduction est bonne ou non et ainsi de mieux cibler les futurs alevinages.

C'est pourquoi nous espérons que les personnes voulant s'investir un peu plus dans l'AAPPMA seront plus nombreux en 2020, donc merci à l'avance à toutes celles et ceux qui feront la démarche.

Pour rappel les fichiers sont disponibles en téléchargement sur le site de l'AAPPMA, lors de l'AG et chez les dépositaires Troyens.

Bilan infractions

Cette année encore 36 infractions relevées (gendarmerie, garde de la Fédération, garde OFB, gardes AAPPMA) 34 procès-verbaux ont été dressés et 11 ont entraînés des exclusions temporaires de 10 mois à 1 an.

Garderie

Suite au départ en retraite de Mr Vitali l'AAPPMA a pris la décision d'embaucher un garde salarié.

17 candidats ont envoyé des CV, 7 candidats ont été auditionnés par la commission « Garderie » des réponses par courrier sont parvenues aux autres candidats.

Un candidat a été retenu par la commission, les modalités d'embauche sont en cours et nous espérons que celui-ci sera opérationnel pour l'ouverture 2020, de plus il sera chargé de la coordination de la brigade de gardes bénévoles qui devait être composée de 7 gardes assermentés.

Rappel de la réglementation

Suite à encore trop d'infractions commises sur les lacs, soit volontaires soit par ignorance des réglementations en vigueur le CA a décidé de faire un rappel des réglementations.

Mr le secrétaire rappelle que les lacs de la forêt d'Orient se trouvent au cœur du PNRFO et que à l'intérieur de celui se trouve une zone de protection naturelle (Natura 2000) impliquant surtout le lac Temple et Orient, cela implique une réglementation particulière et plus contraignante que sur d'autres lacs. Cette réglementation est régie par différents décrets ministériels et arrêtés préfectoraux :

Décret ministériel (réserve naturelle)

Arrêté préfectoral (réserve naturelle)

Arrêtés préfectoraux (PNRFO + protection biodiversité)

Arrêtés préfectoraux (navigation)

Loi pêche (nationale)

Arrêtés préfectoraux (réserve pêche + dates d'ouvertures + carpe de nuit)

Règlement intérieur AAPPMA

Mr le secrétaire rappelle que la zone A de la réserve nationale (réserve aux oiseaux sur Orient, réserve à droite de Pogain et une bande de rive de 50 m autour de la pointe de Charlieu) est interdite à toute activités toute l'année. La zone B (délimitée par une ligne de bouée sur Temple) est interdite à toute activité dont bien entendu la pêche après le 15 Octobre.

Pour information le non-respect de ces interdictions est une infraction de 5 -ème catégorie passible d'une amende de 1000€ et d'une convocation au tribunal.

Il est rappelé aussi que le fait de pêcher dans une réserve, bateau à l'intérieur ou bien bateau en limite des bouées et en lançant dans celle-ci ou bien en laissant dériver la ligne est la même infraction.

Il s'agit d'une infraction de 4 -ème catégorie passible d'une amende de 750€.

Moteurs thermiques

Il a été constaté sur les lacs Orient et Amance que quelques pêcheurs non respectueux de la réglementation s'octroyaient le droit d'utiliser des moteurs thermiques.

Nous rappelons que les arrêtés de navigation interdisent d'avoir un moteur thermique sur une embarcation de pêche sur Temple et Orient.

Toutefois une dérogation est accordée aux possesseurs de gros moteurs à commandes hydrauliques et difficilement démontables, mais ceux-ci doivent être obligatoirement relevés.

Cette dérogation ne concerne pas les moteurs à barre franche qui restent interdits et donc doivent être démontés.

Si des telles dérives sont encore constatées l'interdiction totale sera de nouveau appliquée.

Nous rappelons que, pour ceux qui n'arrivent pas à se passer du moteur thermique, sur le lac Amance la navigation au thermique est autorisée.

Site internet

Mr Edgar Beau fait une présentation du futur site internet de l'AAPPMA, ce site donnera une information complète sur les modalités de pêche sur chaque lac. La réglementation de la pêche, la navigation, les hébergements, les liens utiles tel que la météo le niveau des lacs et bien d'autres infos.

Ce nouveau site permettra une géolocalisation à l'aide d'une application sur smartphone et permettra à chaque pêcheur de se situer sur les lacs et ainsi de visualiser les réserves ainsi que les mises à l'eau en cas de brouillard imprévu.

Il devrait être actif début Février.

Intervention de Mr Fizet

Mr Fizet remercie les membres du CA pour les bons résultats de la gestion menée ces dernières années.

Celui-ci constate que l'image du pêcheur pâtit de certaines méthodes, et qu'il faut travailler à l'avenir pour redorer l'image du pêcheur et limiter la souffrance animale par des remises à l'eau rapides et dans les meilleures conditions possibles. Il propose plusieurs pistes de réflexion, par exemple interdiction des gaffes et autres pinces à poissons, utilisation d'hameçons sans arpillons ou arpillons écrasés. D'autres propositions sont faites, certaines pouvant être envisagées d'autres discriminatoires ou inenvisageables administrativement.

Mr le vice-président remercie Mr Fizet pour son intervention.

Questions diverses

Question : Serait possible de réaliser un ponton de mise à l'eau pour handicapé ?

Réponse : Mr le président approuve la place de stationnement mais le ponton est plus compliqué du fait des variations de niveau importantes.

Question : Quand est-il de la pêche en Float Tube sur le lac Temple ?

Réponse : Le Float Tube devrait être autorisé sur en 2020 dans la zone de Caron, mais l'arrêté préfectoral sur la navigation est toujours en attente de parution.

Question : La nouvelle vélo voie aura-t-elle un impact sur la mise à l'eau « Fontaine Colette » ?

Réponse : Nous n'avons pas d'information complètes sur la nouvelle vélo voie, mais celle-ci ne devrait pas nuire à la cale de mise à l'eau.

La séance se termine par le pot de l'amitié.

Fin de séance à 12h.

Le Président

Le Secrétaire